
Avoirs détenus à Dubaï - Les administrations européennes à la chasse aux avoires non déclarés

L'administration fiscale allemande a confirmé le 16 juin dernier avoir acquis récemment un fichier informatique supposé contenir le nom de plusieurs millions de personnes détenant des avoires à Dubaï, de toutes nationalités. Les autorités germaniques ont d'ailleurs indiqué qu'elles mettraient à disposition de leurs homologues toutes les informations pertinentes, grâce à l'utilisation de l'échange international d'informations.

Si l'ampleur de la « prise » réalisée par les autorités allemandes venait à se confirmer, bien que les chiffres annoncés paraissent disproportionnés au regard de la place de Dubaï, nul doute que la France saura faire le nécessaire pour exploiter ces informations.

L'administration fiscale française a d'ailleurs d'ores et déjà confirmé être en discussion avec ses homologues allemands pour obtenir communication de tous les éléments contenus dans ce fichier qui ont trait à des contribuables français (de nationalité française ou domiciliés en France).

L'histoire se répète après les expériences HSBC en Suisse, Panama Papers, Lux Leaks, ... Bien que l'origine des informations ne soit pas toujours légale, l'administration fiscale cherchera à en obtenir la validation par la justice, comme ce fût le cas pour les précédentes révélations et notamment dans l'affaire HSBC (Cass. com., 16 déc. 2020, n° 18-16.801). Rappelons également ici à titre d'exemple que la rémunération des « indics » fiscaux est désormais légale en France.

Si l'administration fiscale française a communiqué sur d'éventuels rappels d'impôt sur le revenu et d'*exit tax* pour les contribuables qui auraient quitté la France, il faut également garder à l'esprit le risque de redressement en matière d'ISF compte tenu d'un délai de prescription rallongé de 10 ans en matière d'avoires étrangers non déclarés.

Aussi, face à cette situation et à la multiplication de révélations sur des listes potentielles, dans un contexte où les rémunérations des influenceurs à Dubaï sont particulièrement médiatisées, il paraît raisonnable pour toute personne détenant des avoires non déclarés à Dubaï (et partout ailleurs dans le monde) de préparer une démarche spontanée de régularisation fiscale de sa situation personnelle auprès des autorités françaises.

Alors que le Service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) a officiellement fermé ses portes il y a plusieurs années maintenant, il n'en demeure pas moins que le dépôt spontané de déclarations rectificatives prenant en compte les comptes bancaires étrangers non déclarés reste possible.

Fort d'une expérience de plusieurs années dans ce domaine et d'une implantation ancrée tant à Paris qu'à Dubaï, le cabinet Steering Legal vous propose de vous accompagner dans le cadre de la préparation du dossier, de son dépôt, de son traitement par l'administration fiscale et enfin de la vérification des montants d'impôts à régler.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute assistance à ce sujet à l'adresse suivante : dubai@steeringlegal.com
